

DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Attractivité
Culture, Sport, Jeunesse, Vie Associative
Culture et Jeunesse

Béatrice SEIGNOBOSC
04 75 66 97 33

DÉCISION n°2024-31

Renouvellement de l'adhésion à l'association des Archivistes français pour l'année 2024

LE PRESIDENT,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 3211-2,
- VU** la délibération n° 6.3.3 du Conseil Départemental relative à la délégation d'attributions au Président du Conseil Départemental en date du 16 juin 2023
- VU** la délibération du Conseil Départemental du 9 janvier 2017 n° 3.36.1 portant approbation de la première adhésion du Département à l'association des Archivistes français,
- VU** les crédits votés au Budget Départemental 2024

Considérant que l'association des Archivistes français (8 rue Jean-Marie Jégo 75013 PARIS), organe permanent de réflexion, de formation et d'initiative au service des archivistes, est un partenaire incontournable pour les professionnels des archives,

Considérant que l'adhésion du Département à cette association présente à cet égard un intérêt départemental,

DECIDE

Article 1^{er} : Le Département renouvelle son adhésion à l'association des Archivistes français pour l'année 2024.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 03)

dans le délai de deux mois suivant sa publicité.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services Départementaux par intérim est chargée de la mise en œuvre de la présente décision, qui sera notifiée à ladite association et publiée par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité.

Fait à Privas le 25 janvier 2024

Le Président,
Monsieur Olivier AMRANE



Reçu à la Préfecture le
Affiché à l'Hôtel du département le
Identifiant de télétransmission :